



Communiqué de presse

Vendredi 30 janvier 2026

Violences à l'encontre des enfants : la Ville de Paris réaffirme son soutien aux parents et continuera d'agir avec la plus grande fermeté

À la suite de la diffusion, ce jeudi 29 janvier sur France Télévisions, d'images inacceptables faisant état de violences à l'encontre d'enfants de l'école Saint-Dominique, dans le 7e arrondissement, la Ville de Paris a lancé, hier, une enquête administrative, émis un signalement au Parquet et suspendu avec effet immédiat deux animatrices mises en cause dans ce reportage.

Un premier temps d'échange a pu avoir lieu avec les parents de l'école hier et une réunion organisée par la Ville et la Mairie du 7ème arrondissement s'est tenue ce jour.

La Ville de Paris partage la colère provoquée par ces images inadmissibles, tant pour les familles que pour les agents du service public parisien qui agissent au quotidien avec professionnalisme auprès des enfants.

La Ville de Paris réaffirme qu'elle se tient et se tiendra toujours aux côtés des familles, qu'elle continuera d'agir avec la plus grande fermeté contre toute forme de violence et de maltraitance à l'égard des enfants.

Dès le 29 janvier, la Ville de Paris a immédiatement engagé les vérifications nécessaires pour identifier les agents mises en cause et prononcé, à titre conservatoire, la suspension des agents concernés de l'école Saint-Dominique, dans le 7^e arrondissement. La Maire de Paris a demandé à l'Inspection générale qu'une enquête administrative soit diligentée sans délai. Un signalement au

Parquet, dans le cadre de l'article 40 du code de procédure pénale, est également effectué. La Ville dépose également plainte. Un signalement au Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES) a immédiatement été réalisé, le SDJES pouvant décider de lancer aussi une enquête et d'interdire aux personnes identifiées d'exercer auprès d'enfants.

Une cellule d'écoute psychologique, assurée par des professionnels de la protection de l'enfance, est mise à disposition pour les parents souhaitant échanger ou être soutenus : 01 87 66 36 42

Depuis novembre, la Ville de Paris déploie sur le terrain un plan d'action renforçant la lutte et la prévention contre toutes les violences faites aux enfants.

Ce plan d'action inédit est mis en œuvre avec deux objectifs majeurs : accompagner la libération de la parole des enfants et mieux prévenir les situations de violences.

Le déploiement de ce plan s'accompagne de points d'étapes réguliers afin d'en informer les parents.

Écoute des parents, accompagnement et soutien psychologique

Depuis le 10 décembre, une ligne téléphonique gratuite et confidentielle (01 87 66 36 42), mise en place par le centre ressource de l'association l'OSE, est à disposition des parents inquiets et qui se posent des questions, notamment sur la façon d'aborder ces sujets avec leurs enfants. Cette ligne est adossée à une plate-forme de soutien psychologique pour orienter les parents qui auraient besoin d'un accompagnement.

Pour faire connaître cette cellule d'écoute aux familles et la rendre accessible, un webinaire est organisé tous les mois. Toutes les informations sont consultables sur Paris.fr.

L'association Paris Aide aux Victimes (01 87 04 21 36) est mobilisée depuis mi-décembre dans les écoles concernées par des signalements.

Sur le recrutement:

Le renforcement des procédures de recrutement est engagé : **depuis novembre, les entretiens de recrutement sont réalisés par les circonscriptions des affaires scolaires (CASPE)** et non par les Responsables Éducatifs Ville (REV). **Une grille de recrutement commune à tous les recruteurs, assortie de mises en situation** a été mise en place.

Des formations pour tous les animateurs:

Le renforcement de la formation est engagé.

Tous les encadrants de la DASCO (255 agents) ont été formés en décembre par le CRIAVS (Centre de ressources pour intervenants auprès d'auteurs d'infractions sexuelles).

Les Responsables éducatifs Ville (REV) de toutes les écoles parisiennes suivent la même formation entre le 8 janvier et le 13 mars.

Les 2 jours de formation obligatoire avant prise de poste, portant sur le cadre juridique et la prévention et lutte contre les violences faites aux enfants, destinés aux nouveaux animateurs recrutés pour effectuer des vacations, ont commencé en décembre. A compter du 10 février, cette formation est généralisée. Plus d'une centaine d'animateurs ont été formés depuis le lancement du plan.

Les premières demi-journées pédagogiques sont organisées dans toutes les écoles depuis le 12 janvier et jusqu'au 5 février, pour permettre aux agents de se former ensemble et travailler en équipe en dehors de la présence des enfants, comme cela se pratique déjà dans les crèches. Une deuxième demi-journée pédagogique sera organisée en avril. La première demi-journée est consacrée à la charte de l'animation, à la sécurité physique et affective et aux postures professionnelles.

La seconde demi-journée sera dédiée aux violences sexuelles.

L'Education nationale a organisé en janvier une formation des directrices et directeurs d'école à laquelle la direction des affaires scolaires et le Parquet ont participé. La même formation va être ensuite organisée pour les REV.

Mieux identifier les équipes du périscolaire :

Les outils de présentation des équipes périscolaires aux familles sont en cours de déploiement dans toutes les écoles parisiennes depuis janvier : port du badge, affichage des trombinoscopes des équipes dans les écoles, transmission des tableaux de composition des équipes aux parents via Paris classe numérique.

Un traitement coordonné des signalements :

Le protocole conjoint Ville/Rectorat relatif aux procédures de signalement a été actualisé et signé conjointement, pour un envoi aux Directrices et Directeurs d'école et aux REV. Il instaure une information réciproque systématique, entre les équipes scolaires et périscolaires, à tous les niveaux (dans les écoles et les lignes hiérarchiques).

Renforcer la communication avec les familles :

Le protocole de la Ville est systématiquement appliqué: lorsqu'un signalement est émis, les familles concernées sont contactées sans délai, les représentants élus sont informés dans la foulée et une information élargie est organisée à la suite. Hormis cas exceptionnels, cela se déroule en deux semaines.

La Ville a également pris attaché à plusieurs reprises avec le Parquet afin d'établir un protocole de communication avec ce dernier, seul détenteur légal d'un monopole sur la communication des informations couvertes par le secret de l'enquête.

Sur la Défenseure des enfants :

La Défenseure des enfants de la Ville de Paris a pris ses fonctions le 8 décembre dernier et exerce ses missions en totale indépendance, sans tutelle ni de l'administration, ni des élus. Elle rendra compte régulièrement de son activité dans tous les domaines relatifs à la protection des droits de l'enfant. Saisine de la Défenseure des enfants à l'adresse suivante : defenseurdesenfants@paris.fr

Sur les aspects budgétaires :

Le budget de la Ville de Paris pour 2026, adopté en décembre, a parallèlement renforcé de façon très significative les moyens consacrés à l'école et au périscolaire, pour répondre aux demandes des familles, des organisations syndicales et de l'ensemble de la communauté scolaire, et en cohérence avec le Plan d'action contre les violences faites aux enfants.

- **Un budget travaux est mobilisé pour l'aménagement des espaces de lecture dans les écoles**, de façon à éviter les locaux isolés.
- **Pour renforcer les équipes dans les écoles, tous les postes Ville ont été maintenus** - professeurs de la Ville de Paris (PVP), animateurs et agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM) - malgré les nombreuses fermetures de classes et baisses d'effectifs intervenues lors des trois dernières rentrées scolaires.
- **63 postes supplémentaires ont été créés**, notamment pour renforcer les services des ressources humaines dans les 10 CASPE.
- **Les budgets dédiés aux formations diplômantes ont été augmentés** pour répondre aux demandes formulées par les agents.

- **La hausse des primes des R&EV est engagée** pour soutenir ces agents dans leur mission essentielle d'encadrement des équipes périscolaires sur le terrain.
- **Un « référent inclusion » va être désigné dans chaque école** pour mieux accueillir les enfants en situation de handicap ou avec des besoins éducatifs particuliers.
- **Un financement est programmé pour développer des ateliers de sensibilisation aux droits de l'enfant dès la maternelle**, organisés par des associations spécialisées et reconnues.
- **Le maintien des décharges d'enseignement des directrices et directeurs d'école est assuré** par un financement conséquent de la Ville de Paris, pour qu'ils puissent continuer de se consacrer entièrement à leurs missions, notamment de coordination des équipes, et rester disponibles pour les parents.

Le coût total du plan d'action est estimé à 12 millions d'euros.

Contact presse - presse@paris.fr - 01 42 76 49 61